





















EXTRAIT DE RÈGLEMENT SOLISTE

Ceci constitue un extrait du règlement. Le règlement complet est disponible sur sax.dinant.be.

Toutes les épreuves ont lieu à Dinant (Centre Culturel de Dinant, Salle Bayard) et sont accessibles gratuitement au public. L'accueil des candidats se fait dans les locaux du Conservatoire de Musique de Dinant.

A l'exception de la catégorie « préparatoire », le concours comprend une phase éliminatoire. Les 12 candidats les mieux classés de chaque catégorie accèdent aux épreuves finales.

CALENDRIER

01er novembre 2024: ouverture des inscriptions

31 décembre 2024 (minuit) : clôture des inscriptions

01er au 03 mars 2025 : éliminatoires des catégories inférieur, moyen et supérieur

08 et 09 mars 2025 : catégorie préparatoire et finales des autres catégories

INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il faut répondre à (au moins) une des conditions suivantes :

- Être de nationalité belge ou luxembourgeoise.
- 2. Être domicilié en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.
- Suivre une formation pour le saxophone (année académique 2024-2025) en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.

A l'exception des étudiants diplômés ou inscrits dans une classe de saxophone de l'enseignement musical supérieur.

Les « Jeunes Talents » sont toutefois admis.

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur sax.dinant.be.

Un même candidat ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.

Le candidat mineur est inscrit par ses parents ou son représentant légal.

Le droit d'inscription s'élève à 40 € (non remboursable en cas de désistement).

La liste des documents à fournir lors de l'inscription est consultable sur sax.dinant.be.

Après le 31/12/24, aucune modification du bulletin d'inscription ne sera admise.

Après vérification des informations fournies, la direction du concours confirme ou infirme l'inscription par e-mail, au plus tard le 30 janvier 2025.

La Direction du Concours, pour des raisons d'ordre pratique, se réserve le droit de limiter le nombre de candidats par catégorie. Dans ce cas, les candidatures seront prises en compte par ordre chronologique de soumission et les candidats non retenus se verront rétrocéder le montant de leur inscription.

	Catégorie	Age limite (à l'inscription)	Durée*	Imposés Epreuve éliminatoire	Imposés Finale
	Préparatoire	10 ans né après le 01/01/2014	5'	Le Marchand de Sable - Romain ZANTE**	
	Inférieur	13 ans né après le 01/01/2011	7'	Meridium Willy BAUWERAERTS Ed. Golden River Music	Play On! Tom HONDEGHEM Ed. Golden River Music
	Moyen	16 ans né après le 01/01/2008	11'	Petit Voyage en Sicile Marie-Claire HOUBION Ed. Delage Musique	Six For (Parties 1, 2, 4, 6) Ludwig DELECLUYSE Ed. Golden River Music
	Supérieur	Pas de limite d'âge Si né avant le 01/01/2007, la condition d'inscription n°3 est obligatoire.	15'	Au Cœur de la Cité Ardente (Parties 1, 4, 5) Michel LECLERC Ed. Bayard-Nizet	Evasion Francis LAPERTEAUX Ed. Andel

^{*}Durée maximum de l'épreuve, accords compris

REMARQUES IMPORTANTES

Chaque prestation comprend, dans le temps imparti et dans cet ordre :

- L'œuvre imposée, avec piano, à interpréter dans son intégralité ;
- Une/des œuvre(s) ou partie(s) d'œuvre(s) au choix, avec ou sans piano.

Aucune œuvre ou partie d'œuvre, imposée ou au choix, jouée lors de l'épreuve éliminatoire ne peut être à nouveau jouée lors de la finale.

Pour toutes les épreuves, le candidat a le choix du type de saxophone.

Seul le piano accordé au La 441 Hz est admis comme instrument d'accompagnement. Aucun artifice technique extérieur ne peut modifier le piano (doigts sur les cordes, cartons, pinces...).

Le candidat choisit (à ses frais) un pianiste accompagnateur et, s'il le souhaite, un tourneur de pages.

Un temps de répétition, d'une durée égale pour tous les candidats d'une même catégorie, est prévu avec le pianiste juste avant le passage sur scène.

A chaque épreuve, le candidat se munit de partitions (imprimées ou numériques) conformes aux dispositions de la loi belge relative au droit d'auteur et aux droits voisins ainsi qu'à ses arrêtés d'exécution.

[&]quot;Disponible gratuitement. Demande à adresser à competition@sax-dinant.be

EXTRAIT DE RÈGLEMENT ENSEMBLE

Vous êtes un ensemble de saxophonistes et vous désirez être sélectionné par un jury professionnel pour vous produire à Dinant dans le cadre du 9° Concours pour Jeunes Saxophonistes ? Inscrivez-vous dès maintenant et tentez de décrocher cette opportunité unique!

CALENDRIER

01er novembre 2024: ouverture des inscriptions

31 décembre 2024 (minuit) : clôture des inscriptions

01er au 09 mars 2025 : prestations des ensembles sélectionnés

INSCRIPTION

L'ensemble s'inscrit en ligne sur sax.dinant.be.

Les frais d'inscription s'élèvent à 10 € (non remboursables en cas de désistement).

Lors de l'inscription, l'ensemble fournit une vidéo de sélection (640 x 480 pixels minimum, format mp4 exclusivement), de maximum 6 minutes, à destination du jury. Cette vidéo, qui peut être créative et originale, inclut une brève présentation de l'ensemble ainsi qu'un ou différents extraits musicaux représentatifs.

Conditions d'inscription:

- L'ensemble doit compter au moins 3 saxophonistes, amateurs ou professionnels. L'ensemble peut être accompagné par d'autres musiciens pour autant que ceux-ci ne représentent pas plus qu'un cinquième des exécutants.
- L'ensemble doit avoir son siège social ou son lieu de répétition en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg.

PRESTATION

Les ensembles sélectionnés seront contactés par e-mail au plus tard le 10 février 2025 pour définir leur date et heure de prestation, d'une durée de 30 minutes maximum (programme au choix/libre), qui aura lieu du 1er au 9 mars 2025 au Centre Culturel de Dinant – Salle Bayard. Les frais de déplacement seront à charge de l'organisateur.

Au terme de sa prestation, chaque ensemble recevra les conseils et commentaires éclairés du jury. Les ensembles qui se distingueront auront notamment la chance d'être invités par l'Association Internationale Adolphe Sax à se produire lors d'une de ses manifestations ultérieures.